

TITRE II : PROCÉDURE DE PASSATION DE DROIT COMMUN.

Mormons / Saints des derniers jours

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	01/12/2009
Juridiction / Nature	DECRET
NOR / Numéro	INTF0300300D
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000006088213

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] La lettre d'invitation indique également le délai de réception des offres qui ne peut être inférieur à quarante jours à compter de la date d'envoi de la lettre d'invitation. [...]

[...] La lettre d'invitation indique également le délai de réception des offres qui ne peut être inférieur à quarante jours à compter de la date d'envoi de la lettre d'invitation. [...]

[...] La lettre d'invitation indique également le délai de réception des offres qui ne peut être inférieur à quarante jours à compter de la date d'envoi de la lettre d'invitation. [...]

[...]qu'elles s'appliquent à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin, à Mayotte, à Saint-Pierre-et-Miquelon, en Polynésie[...]

RÉFÉRENCE

DECRET INTF0300300D du 1 décembre 2009, « TITRE II : PROCÉDURE DE PASSATION DE DROIT COMMUN. ».
Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000006088213>
(consulté le 31 août 2026).